



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

COPIE DE RÉOLUTION
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire du sept novembre deux mille vingt-deux (07-11-22) à dix-neuf heures trente et à laquelle sont présents(e) :

Présences : Monsieur Pierre Therrien, maire
 Monsieur Claude Dupont, conseiller
 Monsieur Richard Viau, conseiller
 Monsieur Onil Giguère, conseiller
 Madame Pauline Dumoulin, conseillère
 Madame Marie-Pier Therrien, conseillère
 Monsieur Francis Picard, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 202211-313

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
 appuyé par le conseiller Onil Giguère

Et résolu à l'unanimité


QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront **le lundi sauf en septembre qui se tiendra le mardi** et qui débutera à **19 h 30** :

• 9 janvier	• 6 février
• 6 mars	• 3 avril
• 1 ^{er} mai	• 5 juin
• 10 juillet	• 14 août
• 5 septembre	• 2 octobre
• 6 novembre	• 4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 11 novembre 2022



Maryse Ducharme, dma
Directrice générale et greffière-trésorière

* Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.